



**Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles**

**Extrait des délibérations  
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes  
Séance du mardi 11 juillet 2017**

**N° 008-D 11.07.2017**

*L'an deux mil dix-sept, le onze juillet à neuf heures, le Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière, dans l'amphithéâtre 022 du bâtiment IM<sup>2</sup>AG après convocation légale, sous la présidence de Lise DUMASY, Présidente.*

**Point à l'ordre du jour :**

**Fusion Institut d'Urbanisme de Grenoble (IUG) – Institut de Géographie Alpine (IGA) et statuts de la nouvelle composante fusionnée**

**Membres présents :** Lise DUMASY, Sébastien BERNARD, Marie-Laurence CARON FASAN, Hervé COURTOIS, Thomas LEBARBE, Anne-Marie GRANET-ABISSET, Ahmed LBATH, Pierre THIBAUT, Jean-Philippe VUILLEZ, Lionel FILIPPI, Ludivine CHAZE-MAGNAN, Kirsten MARTENS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Françoise PAPA, Walid RACHIDI, Isabelle BORRAS, Gérard FORESTIER, Éric GUINET, Mitra KAFAL, Orianna SOTO, Ludovic BRUN, Jérôme PARET.

**Membres représentés :** Mary CALLANAN (procuration à Thomas LEBARBE), Olivia WENDLING (procuration à Sébastien BERNARD), Hélène BELLON (procuration à Ahmed LBATH), Jocelyne GARNIER (procuration à Lise DUMASY), France-Dominique LOUIE (procuration à Anne-Marie GRANET-ABISSET), Sylvie VIANNET (Hervé COURTOIS), Claus HABFAST (procuration à Marie Laurence CARON FASAN), Abdelmalek MABED (procuration à Gérard FORESTIER) .

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres

**Rapporteur : Mme Lise DUMASY, Présidente**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Vu le code de l'éducation et en particulier ses articles L. 711-7 et L. 713-1,  
Vu le décret n° 2015-1132 du 11 septembre 2015 portant création de l'Université Grenoble Alpes,  
Vu les statuts de l'Université Grenoble Alpes approuvés par délibération de l'assemblée constitutive provisoire du 3 novembre 2015 et modifiés,  
Vu la délibération du conseil de l'Institut de Géographie Alpine (IGA) du 29 mai 2017,  
Vu la délibération du conseil de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble (IUG) du 29 mai 2017,  
Vu l'avis du Comité Technique (CT) de l'Université Grenoble Alpes émis le 27 juin 2017,  
Vu l'avis du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes émis le 07 juillet 2017,

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la fusion des instituts d'urbanisme de Grenoble (UGA) et de géographie alpine (IGA) créant ainsi l'UFR Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA)*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	22
Membres représentés	8
Nombre de votants	30
Voix favorables	30
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et à la majorité statutaire prévue à l'article L. 711-7 du code de l'éducation, la fusion des instituts d'urbanisme de Grenoble (UGA) et de géographie alpine (IGA) créant ainsi l'UFR Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA) au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Publié le : 24.07.2017

Transmis au Rectorat le :

24.07.2017

Fait à St- Martin- d'Hères, le 12 juillet 2017

Pour la Présidente et par délégation

Pour la Présidente  
et par délégation

Le Directeur général des services  
Joris Benelle

Le Directeur général des services,

Joris BENELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.